



Adresses e-mail et configuration d'Elektroform

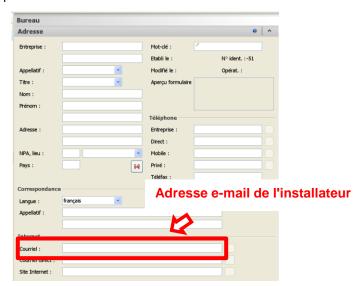
Vous nous faites parvenir vos AI et IAT par l'intermédiaire du logiciel ElektroForm.

Pour nous permettre de les traiter rapidement et le cas échéant vous les <u>retourner pour un complément</u> <u>d'information</u>, il est <u>impératif</u> que tous les champs soient dûment complétés.

Merci de bien vouloir être attentifs à compléter les champs ci-dessous :

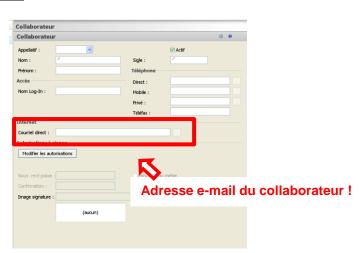
Adresse e-mail de l'installateur, reprise par défaut par ElektroForm lors du **renvoi** d'un Al refusé par Romande Energie, pour données incomplètes ou erronées.

Dans ce cas l'Al est annulé et à refaire.



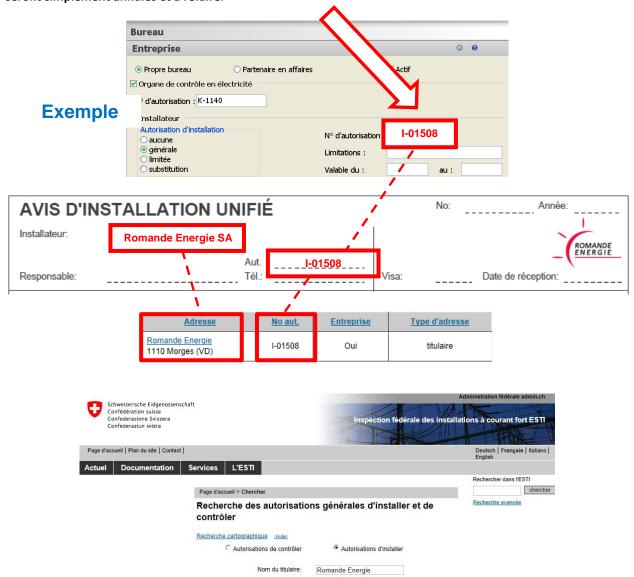
Les adresses e-mails **de l'installateur et du collaborateur** sont très importantes, faute de quoi il ne nous est <u>pas</u> <u>possible de communiquer des compléments d'information.</u>

Adresse e-mail du collaborateur, reprise par défaut par ElektroForm lors d'une demande ou communication complémentaire entre Romande Energie et l'installateur au sujet d'un Al. Dans ce cas l'Al est validé et enregistré.



IMPORTANT : CES DEUX ADRESSES E-MAIL PEUVENT ÊTRE IDENTIQUES !

Suite à la mise en place de nouveaux automatismes, liés à la passerelle ElektroForm/Infradata & SAP comme le relatait Electro Info de juillet dernier, le <u>N° d'autorisation général de l'installateur</u> doit impérativement figurer sur l'Al. S'il est <u>manquant ou erroné</u>, l'Al est <u>impossible à traiter par Romande Energie</u>. **Dans ces cas ces documents seront simplement annulés et à refaire.**



PDIE Romande Energie: 22.4 Intervention sur les appareils de tarification, ajout au texte actuel:

Toute intervention sur les appareils de tarification doit être annoncée à RE au moyen du formulaire IAT reçu 3 jours ouvrables, au minimum, avant la date d'intervention demandée (voir exemple ci-dessous).

Exemple

IAT dûment complété	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Appareil posé	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi

RE n'acceptera aucune prétention de quelque nature que ce soit, si ce délai n'est pas respecté, l'installateur doit en aviser ses mandataires ou clients.

Sans autorisation, aucune installation ne peut être mise en service sans compteurs, les modifications d'intervention pour demande urgente seront facturées.